

Appel à manifestation d'intérêt pour l'occupation du domaine public portuaire, en vue de la mise à disposition d'un local bureau situé dans l'ancien Bâtiment Terminal Transmanche - Site portuaire de Calais

2023-04

AVIS DE PUBLICITE

SECTION I – DENOMINATION ET ADRESSE DE L’AUTORITE COMPETENTE :

Société d’Exploitation des Ports du Détroit (SEPD), 285 Avenue du Mérite Maritime – CS 90283, 62100 Calais ; Tél. : 03.21.46.29.00.

La SEPD est titulaire d’un contrat de délégation de service public portant sur le port de Boulogne-sur-Mer – Calais signé le 19 février 2015 avec la Région Hauts-de-France.

SECTION II – OBJET DE LA PUBLICITE :

La société BBL TRANSPORT a manifesté son intérêt auprès de la SEPD dans le cadre de son activité de représentation en douane. Cette société a sollicité la mise à disposition d’un local bureau situé au rez de chaussée de l’ancien bâtiment Terminal Transmanche- Site portuaire de Calais

Par le présent avis de publicité, portant « Appel à manifestation d’intérêt », la SEPD entend s’assurer de l’absence de toute autre manifestation d’intérêt concurrente portant sur le bureau susvisé, et relative à la délivrance du titre projeté, par application de l’article L. 2122--1-4 du Code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP) dans sa rédaction issue de l’Ordonnance n° 2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques.

SECTION III – CARACTERISTIQUES ESSENTIELLES DE L’AUTORISATION D’OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PROJETEE :

1) AOT

- Objet de l’autorisation : autorisation conventionnelle d’occupation temporaire du domaine public constitutive de droits simples portant sur la mise à disposition d’un local référencé 81C, d’une surface de 17.60 m², situé rez de chaussée de l’ancien bâtiment Terminal transmanche - Site portuaire de Calais.

- Détail de la prestation proposée : dépôt d’un dossier de présentation détaillant l’activité qui sera réalisée dans le cadre de la mise à disposition ainsi que les modalités d’exploitation du site.

- Durée de l’autorisation : 2 ans

- Montant prévisionnel de la redevance mensuelle : Redevance selon les tarifs portuaires publics en vigueur. Pour l’année 2023 le barème est de 15.02 € hors taxes/m²/mois. La redevance s’entend hors consommation des fluides et charges locatives

- Octroi de droits réels : NON.

- Lieu d’exécution : Calais

- Date prévisionnelle de signature de l’autorisation : courant octobre 2023.

SECTION IV - MODALITES DE REPONSE AU PRESENT AVIS :

Coordonnées de l’autorité compétente pour, le cas échéant, recevoir la manifestation d’intérêt

et toute demande relative au présent avis : Société d’Exploitation des Ports du Détroit (SEPD),

285 Avenue du Mérite Maritime – CS 90283, 62100 Calais. Tél. : 03.21.46.29.00.

· Date limite pour manifester son intérêt : **29/09/2023**

SECTION V - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

· Nom et adresse de la société en faveur de laquelle l'autorisation sera délivrée en l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente : BBL TRANSPORT – Société par actions simplifiée enregistrée au R.C.S de Meaux, sous le n° 410 881 148, dont le siège social est situé 31-35 Avenue Graham Bell - Parc d'activité Leonard de Vinci - BP 89 - 77600 Bussy Saint Georges et l'établissement concerné par l'activité : BBL CUSTOMS - 46 rue du Comte Jean - 59760 Grande Synthe.

Date de publication du présent avis : 14/09/2023.